



A BLUEPRINT  
FOR RESPONSIBLE MINING

## Ressources Robex, Inc. annonce 303 koz de ressources minérales indiquées non exploitées pour le gisement de Mansounia

La date et l'heure de la publication  
apparaîtra ici.

| Source: [Ressources Robex  
Inc.](#)

Share French ▾



QUÉBEC, 24 mai 2024 (GLOBE NEWSWIRE) -- Ressources Robex, Inc. (TSXV : RBX) (« **Robex** » ou la « **Société** ») a le plaisir d'annoncer une mise à jour de l'estimation des ressources minérales (l'« **ERM** ») préparée par Micon International Co Limited (« **Micon** ») relative aux gisements de Mansounia Central et Mansounia South (collectivement, le « **Gisement de Mansounia** ») conformément à l'instrument national 43-101 —*Standards of Disclosure for Mineral Projects* (normes d'information concernant les projets miniers) (les « **Normes NI 43-101** ») (la « **Mise à jour 2024 de l'ERM du Gisement de Mansounia** »).

### Les faits marquants de la mise à jour 2024 de l'ERM du Gisement de Mansounia sont les suivants :

- Les ressources minérales indiquées du Gisement de Mansounia font état de 303 koz d'or total contenu suite à la conversion de 35 % des ressources minérales présumées en ressources minérales indiquées par rapport à la mise à jour 2023 de l'ERM du Gisement de Mansounia annoncée précédemment<sup>1</sup> ; et
- La mise à jour 2024 de l'ERM du Gisement de Mansounia vient augmenter l'or total contenu *in situ* du projet aurifère Kiniero de 23 % par rapport à l'ERM de l'Étude de faisabilité 2023 du projet aurifère Kiniero.

Aurelien Bonneviot, Président-Directeur Général, a commenté cette mise à jour en ces termes : « Les résultats du programme de forage intercalaire à Mansounia me réjouissent véritablement. Ils ont

confirmé le potentiel géologique de la zone minéralisée de 5 km entre Sabali North et Mansounia South et notre capacité à convertir les ressources minérales présumées en ressources minérales indiquées. »

### **Les ressources minérales indiquées du Gisement de Mansounia renforcent le potentiel de prospection du projet Kiniero**

Après l'achèvement de la première phase de forage intercalaire sur le Gisement de Mansounia, Robex annonce une conversion significative des ressources minérales présumées en ressources minérales indiquées, ce qui se traduit par une augmentation des ressources minérales indiquées *in situ* du projet aurifère de Kiniero. Les résultats sont indiqués dans les tableaux ci-dessous. Le taux de conversion élevé confirme l'interprétation géologique et le modèle de minéralisation du Gisement de Mansounia.

La mise à jour 2024 de l'ERM du Gisement de Mansounia préparée par Micon à l'issue d'un programme de 126 forages intercalaires à circulation inverse (« **Forage RC** ») sur une grille de 30 m par 30 m, pour un total de 11 029 mètres, comprend les gisements de Mansounia Central et Mansounia South. Une étude sur l'espacement des trous de forage par krigeage d'un seul bloc a été utilisée pour déterminer l'espacement de la grille de forage intercalaire et la classification des ressources minérales.

**Tableau 1 : Ressources minérales du Gisement de Mansounia, en date du 16 mai 2024.**

<b>Puits</b>	<b>Ressources minérales Classification</b>	<b>Tonnage (Mt)</b>	<b>Teneur (g/t Au)</b>	<b>Or contenu (koz)</b>
Mansounia	Indiquées	9,4	1,00	303
	Présumées	19,4	0,94	589

Remarques :

1. L'estimation des ressources minérales a été préparée conformément aux normes NI 43-101 et sa date effective est le 16 mai 2024.
2. Pour démontrer les perspectives raisonnables d'extraction économique éventuelle (« PREEE »), les ressources minérales à ciel ouvert ont été limitées par une enveloppe de fosse optimisée. Tous les blocs situés au-dessus de la coupure et à l'intérieur de l'enveloppe de la fosse ont été inclus dans les ressources minérales. Micon a créé l'enveloppe optimisée de la fosse.
3. Les teneurs de coupure pour les rapports sur les ressources minérales ont été calculées sur la base d'un prix de l'or fixé à 1 950 dollars américains l'once et sont les suivantes : latérite 0,5 g/t Au, saprolite (oxyde) 0,3 g/t Au, saprock (transition) 0,7 g/t Au et frais 0,9 g/t Au.
4. Les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales et n'ont pas démontré leur viabilité économique. Il n'y a aucune

certitude que tout ou partie des ressources minérales estimées seront converties en réserves minérales.

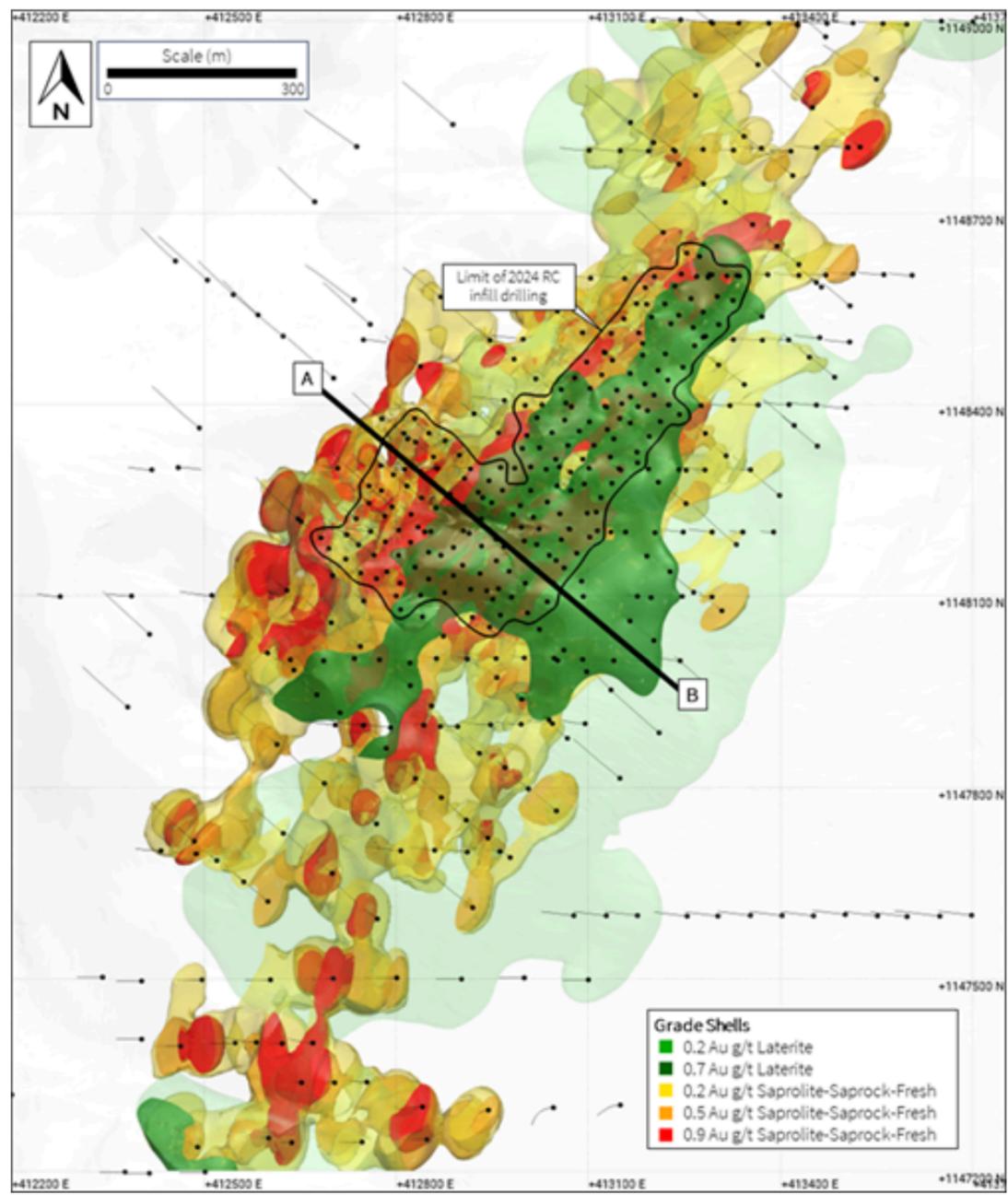
5. Les valeurs moyennes de densité utilisées sont les suivantes : latérite 2,12 t/m<sup>3</sup>, saprolite (oxyde) 1,66 t/m<sup>3</sup>, saprock (transition) 2,46 t/m<sup>3</sup> et frais 2,66 t/m<sup>3</sup>.
6. Interpolation de la pente par krigeage ordinaire à l'aide d'un modèle de bloc rotatif (azimut 40°) avec une taille de bloc de 12 m (X) par 12 m (Y) par 5 m (Z). La gestion des valeurs aberrantes a utilisé le plafonnement des notes pour les valeurs aberrantes extrêmes et un voisinage de recherche restreint pour les valeurs aberrantes sur une base domaine par domaine.
7. Les ressources minérales, exprimées en volumes, avec une grille de forage à un espacement de 30 m par 30 m, ont été classées comme ressources minérales indiquées sur la base des résultats d'une étude sur l'espacement des trous de forage par krigeage d'un seul bloc, mise à jour dans le cadre de la mise à jour 2024 de l'ERM du Gisement de Mansounia. Tous les autres volumes ont été classés comme ressources minérales présumées. Pour limiter l'extrapolation, une armature a été utilisée pour contraindre les blocs interpolés à environ 10 m sous la base du forage et 40 m latéralement au forage.
8. Les totaux présentés dans ce tableau provenant des modèles de ressources minérales sont arrondis et peuvent ne pas correspondre au total exact.
9. La licence du Gisement de Mansounia est actuellement en cours de conversion, de l'exploration à l'exploitation.

**Tableau 2 : Comparaison des mises à jour 2023 et 2024 de l'ERM du Gisement de Mansounia**

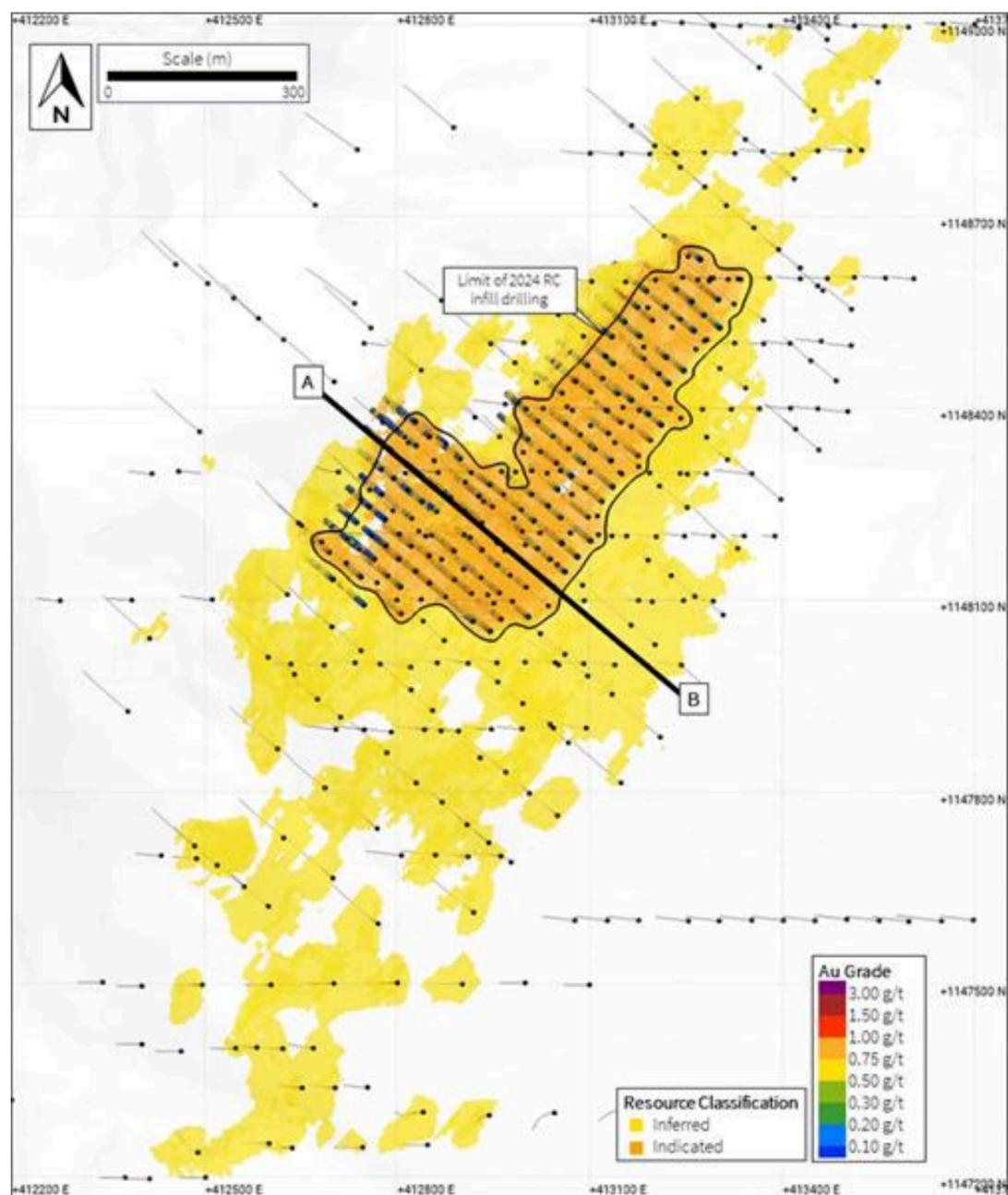
Puits	Classification des ressources minérales	Mise à jour 2023 de l'ERM <sup>1</sup>			Mise à jour 2024 de l'ERM		
		Tonnage (Mt)	Teneur (g/t Au)	Or contenu (koz)	Tonnage (Mt)	Teneur (g/t Au)	Or contenu (koz)
Mansounia	Indiquées	-	-	-	9,4	1,00	303
	Présumées	28	0,96	879	19,4	0,94	589

Remarques :

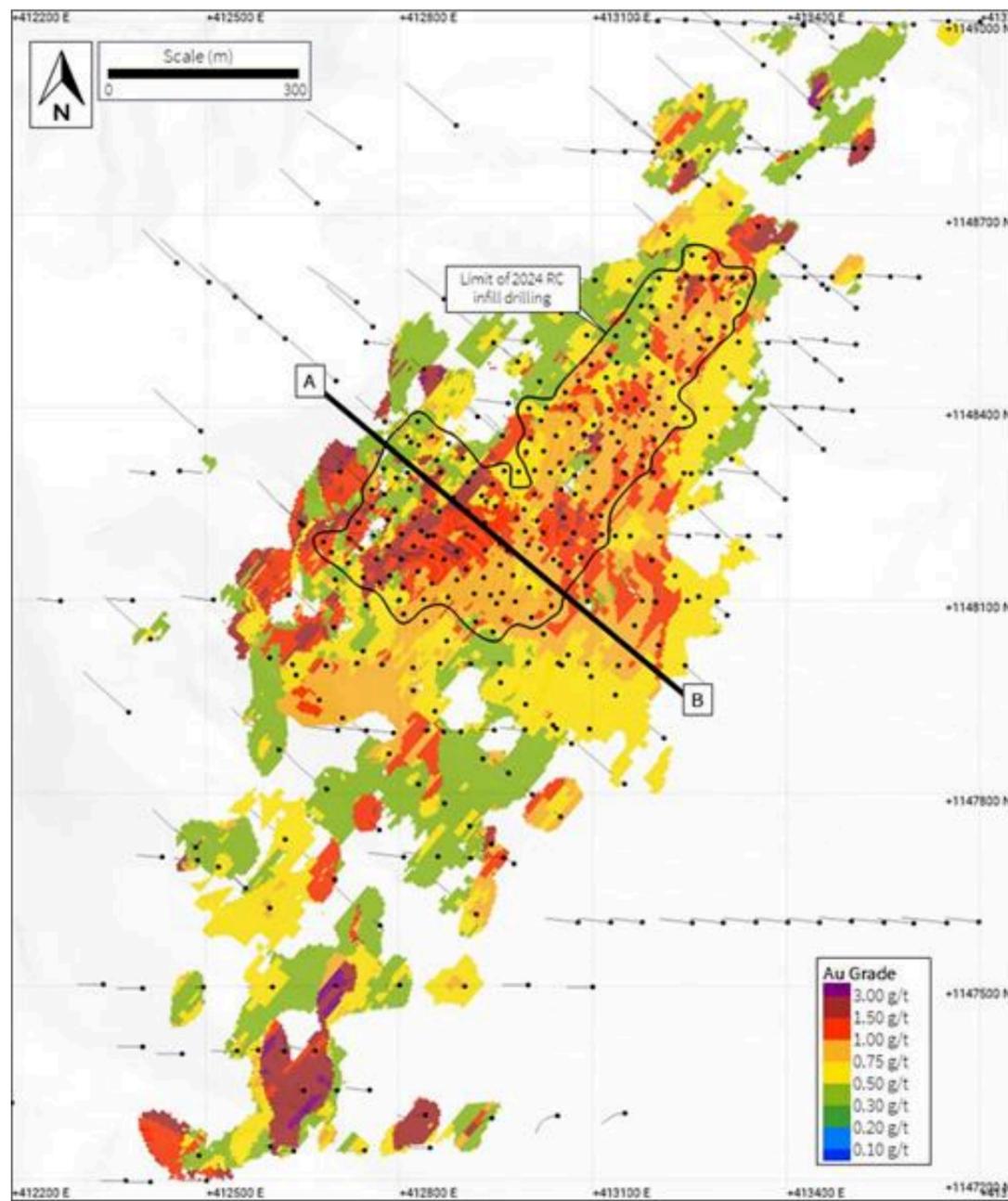
1. Micon a achevé la mise à jour 2023 de l'ERM du Gisement de Mansounia en décembre 2023. Les ressources minérales présumées déclarées diffèrent de celles figurant dans le communiqué de presse du 22 décembre, en raison de l'utilisation des nouvelles teneurs de coupure.



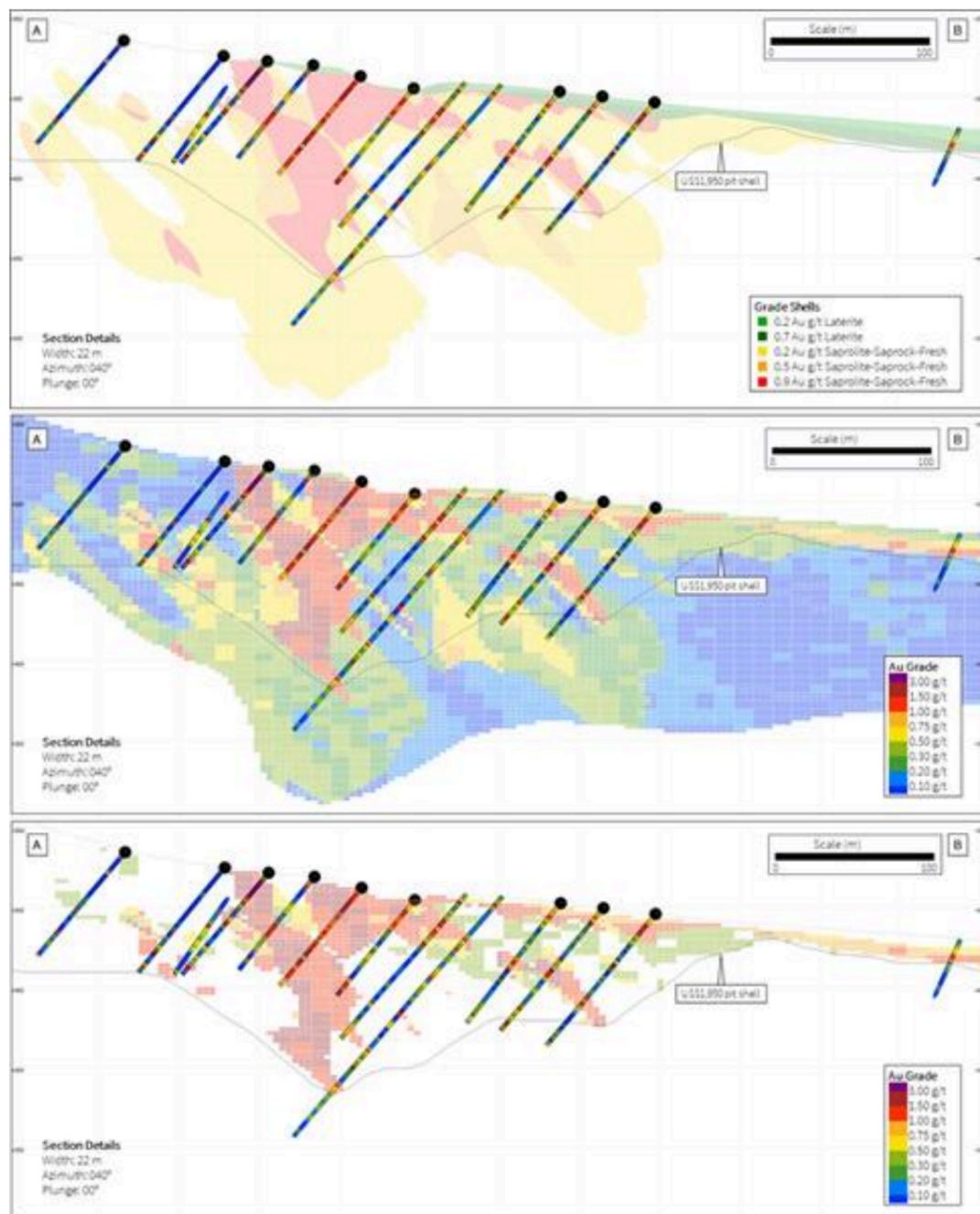
**Illustration 1 :** Carte en plan du site de Mansounia montrant les forages terminés et les images filaires de l'enveloppe de la teneur modélisée.



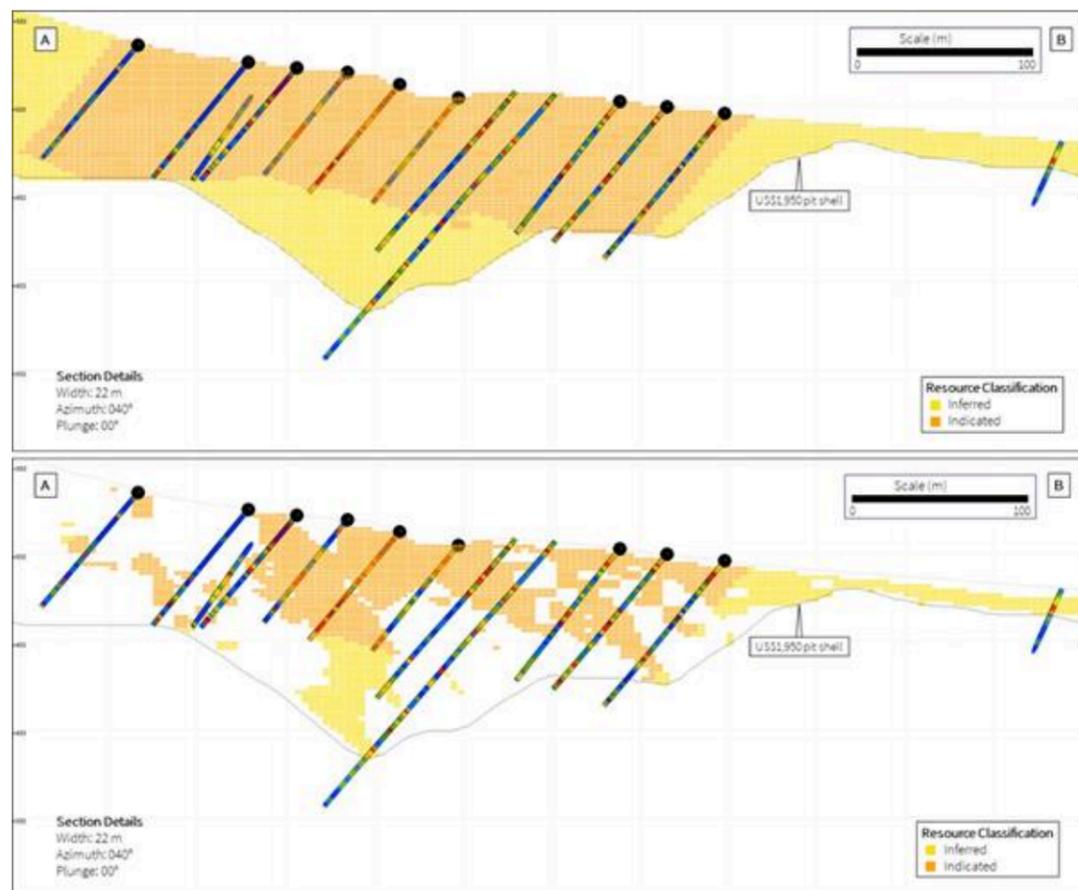
**Illustration 2 :** Carte en plan du site de Mansounia montrant les forages terminés avec les résultats d'analyse des forages intercalaires RC de 2024, ainsi que le modèle de bloc coloré selon la classification des ressources minérales limité aux ressources minérales à l'intérieur de l'enveloppe de la fosse (PREEE de 1 950 dollars américains) et au-dessus de la coupure (latérite 0,5 g/t Au, saprolite 0,3 g/t Au, saprock 0,7 g/t Au et frais 0,9 g/t Au).



**Illustration 3 :** Carte en plan du site de Mansounia montrant le modèle de bloc limité aux ressources minérales à l'intérieur de l'enveloppe de la fosse (PREEE de 1 950 dollars américains) et au-dessus de la coupure (latérite 0,5 g/t Au, saprolite 0,3 g/t Au, saprock 0,7 g/t Au et frais 0,9 g/t Au).



**Illustration 4 :** Coupes transversales A-B montrant les images filaires des enveloppes de teneur modélisées (en haut) qui restent ouvertes en profondeur (au milieu) ; nuances de blocs aurifères interpolés, pour limiter l'extrapolation, un volume a été utilisé pour contraindre les blocs interpolés à environ 10 m sous la base du forage et 40 m latéralement au forage ; les nuances de blocs aurifères interpolés (en bas) limitées aux ressources minérales à l'intérieur de l'enveloppe de la fosse (PREEE de 1 950 dollars américains) et au-dessus de la coupure (latérite 0,5 g/t Au, saprolite 0,3 g/t Au, saprock 0,7 g/t Au et frais 0,9 g/t Au). Les colliers de forage colorés en noir proviennent du programme de forage intercalaire RC de 2024.



**Illustration 5 :** Coupes transversales A-B montrant (en haut) la classification des ressources à l'intérieur de l'enveloppe de la fosse (PREEE de 1 950 dollars américains) et (en bas) la classification des ressources minérales limitée aux ressources minérales à l'intérieur de l'enveloppe de la fosse (PREEE de 1 950 dollars américains) et au-dessus de la coupure (latérite 0,5 g/t Au, saprolite 0,3 g/t Au, saprock 0,7 g/t Au et frais 0,9 g/t Au). Les colliers de forage colorés en noir proviennent du programme de forage intercalaire RC de 2024.

#### Information scientifique et technique

Les informations figurant dans le présent communiqué de presse relatives à la mise à jour de l'estimation des ressources minérales reposent sur les informations préparées par ou sous la supervision du D<sup>r</sup> Ryan Langdon, PhD, MCSM, MEarthSci, CGeol, FGS, qui est une Personne qualifiée au sens des normes NI 43-101 et un professionnel inscrit à la Geological Society of London, et qui n'a pas ou n'avait pas, au moment en question, d'affiliation avec la Société ou ses filiales, à l'exception d'une relation de client/consultant indépendant. Le D<sup>r</sup> Ryan Langdon est le géologue principal des ressources minérales de Micon International Co Limited. Il compte plus de 12 années d'expérience en matière d'exploration et d'exploitation minière dans différents types de gisements minéraux. Le D<sup>r</sup> Ryan Langdon a revu et approuvé les informations techniques contenues dans ce communiqué de presse. Le D<sup>r</sup> Langdon a également approuvé les informations relatives à l'exploration, au forage et à l'échantillonnage.

Dans ce communiqué de presse, les termes « ressource minérale », « ressource minérale présumée », « ressource minérale indiquée », « réserve minérale », « évaluation économique préliminaire », « étude de préfaisabilité » et « étude de faisabilité » ont la signification qui leur est attribuée dans les Normes de définition pour les ressources minérales et les réserves minérales adoptées par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (les « **Normes de définition de l'ICM** ») et incorporés dans les normes NI 43-101.

#### **À propos de Ressources Robex, Inc.**

Robex est une société de production et de développement aurifère multi-juridictionnelle d'Afrique de l'Ouest au potentiel d'exploration à court terme.

La Société a pour vocation la réalisation d'opérations sûres, diversifiées et responsables dans les pays où elle exerce ses activités, avec pour objectif de favoriser une croissance durable.

La Société opère la mine de Nampala au Mali depuis 2017 et poursuit son projet aurifère Kiniéro en Guinée, qui démontre une vie de mine de 10 ans à un CMTI inférieur à 1 000 dollars américains/oz.

Avec l'appui financier de deux actionnaires stratégiques, Robex entend devenir un producteur d'or de rang intermédiaire en Afrique de l'Ouest.

#### **Pour plus d'informations**

##### **RESSOURCES ROBEX, INC.**

Aurélien Bonneviot, Président-Directeur Général

Stanislas Prunier, Relations avec les investisseurs et développement de l'entreprise

+1 581 741-7421

E-mail : [investor@robexgold.com](mailto:investor@robexgold.com)

[www.robexgold.com](http://www.robexgold.com)

#### **INFORMATIONS ET DÉCLARATIONS PROSPECTIVES**

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse contiennent des « déclarations prospectives » et/ou des « informations prospectives » au sens de la législation canadienne applicable en matière de valeurs mobilières (ci-après, les « **déclarations prospectives** »). Les déclarations prospectives sont fournies dans le

but de donner des informations sur les attentes et les projets actuels de la Direction, afin de permettre aux investisseurs et autres lecteurs de ce communiqué de mieux appréhender les plans d'affaires, les performances financières et la situation financière de la Société.

Les déclarations faites dans ce communiqué de presse décrivant les estimations, les attentes, les prévisions, les objectifs, les prédictions, les projections ou les stratégies de la Société ou de la Direction peuvent caractériser des « déclarations prospectives » et s'identifier par l'emploi du conditionnel ou de termes prospectifs tels que « viser », « anticiper », « tabler sur », « croire », « pouvoir », « envisager », « continuer », « pourrait », « estimer », « s'attendre à », « prévoir », « futur(e) », « orientation », « orienter », « indication », « avoir l'intention de », « intention », « probable », « peut », « pourrait », « objectif », « opportunité », « perspective », « plan », « potentiel », « devrait », « stratégie », « cible », « sera » ou « serait », ou d'autres déclinaisons de signification semblable ou leur forme négative. Les déclarations prospectives comprennent également toute autre déclaration qui ne se réfère pas à des faits historiques. Ces déclarations peuvent inclure, sans s'y limiter, des déclarations concernant la valeur perçue et le potentiel supplémentaire des propriétés de la Société, l'estimation par la Société des ressources minérales et des réserves minérales, les dépenses et les besoins en investissements, l'accès de la Société au financement, les résultats de l'évaluation économique préliminaire et d'autres études de développement, les résultats de l'exploration des propriétés de la Société, les budgets, les plans stratégiques, le prix du marché des métaux précieux, la capacité de la Société à faire progresser avec succès le projet aurifère de Kiniero sur la base des résultats de l'étude de faisabilité y afférente, celle-ci pouvant être mise à jour en tant que de besoin, le tout conformément au calendrier révisé que la Société a précédemment dévoilé, le développement et l'exploitation potentiels du projet aurifère de Kiniero et des propriétés minières existantes de la Société et son plan d'affaires, y compris la conclusion d'études de faisabilité ou la prise de décisions de production à cet égard, les programmes de travail, l'obtention de permis ou la validation d'autres échéances, les réglementations et relations gouvernementales, l'optimisation du plan minier de la Société, la performance financière ou opérationnelle future de la Société et du projet aurifère de Kiniero, le potentiel et les opportunités d'exploration des propriétés existantes de la Société, les coûts et le calendrier de l'exploration future et du développement de

nouveaux gisements, la capacité de la Société à conclure l'accord définitif concernant la facilité de financement de projet de 115 millions USD pour le projet aurifère de Kiniero (y compris une facilité de 15 millions USD au titre des surcoûts, les « **Facilités** »), y compris la capacité de la Société à restructurer le prêt-relais de 35 millions USD de Taurus et à ajuster le mandat pour tenir compte du calendrier révisé du projet élargi, le calendrier de signature de l'accord définitif relatif aux Facilités et, si la documentation définitive est signée pour ces dernières, le dégagement de produits des Facilités, y compris leur calendrier.

Les déclarations et informations prospectives sont fondées sur certaines hypothèses et d'autres facteurs importants qui, s'ils se révélaient faux, pourraient faire en sorte que les résultats, performances ou réalisations réels de la Société diffèrent sensiblement des résultats, performances ou réalisations futurs exprimés ou sous-entendus aux termes de ces déclarations ou informations. Rien ne garantit que ces déclarations ou informations s'avéreront exactes. Lesdites déclarations et informations reposent sur de nombreuses hypothèses, y compris la capacité d'exécuter les plans de la Société relatifs au projet aurifère de Kiniero tels qu'ils sont décrits dans l'étude de faisabilité y afférente, celle-ci pouvant être mise à jour en tant que de besoin, le tout conformément au calendrier révisé que la Société a précédemment dévoilé, la capacité de la Société à mener à bien les programmes d'exploration et de développement prévus, l'absence de conditions défavorables au projet aurifère de Kiniero, l'absence de retards opérationnels imprévus, l'absence de retards importants dans l'obtention des permis nécessaires, le maintien du prix de l'or à des niveaux permettant d'assurer la rentabilité du projet aurifère de Kiniero, la capacité de la Société à continuer à lever les capitaux nécessaires pour financer ses opérations, la capacité de la Société à restructurer le prêt-relais de 35 millions USD de Taurus et à ajuster le mandat pour tenir compte du calendrier révisé du projet élargi, ainsi que la capacité de la Société à conclure l'accord définitif relatif aux Facilités à des conditions acceptables si tant est qu'elle les conclue et à satisfaire les conditions préalables à la clôture et aux avances qui en découlent (y compris la satisfaction des autres conditions et approbations habituelles en matière de diligence raisonnable et autres), la capacité à réaliser les ressources minérales et les réserves minérales estimées et les hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et

futures, les conditions géopolitiques et économiques locales et mondiales et l'environnement dans lequel la Société opère et opérera à l'avenir.

Certains facteurs importants pourraient faire en sorte que les résultats, les performances ou les réalisations réels de la Société diffèrent sensiblement de ceux présentés dans les déclarations prospectives, y compris, mais sans s'y limiter : les risques géopolitiques et les problèmes de sécurité liés à ses activités en Afrique de l'Ouest, y compris l'incapacité de la Société à faire valoir ses droits et la possibilité de troubles civils et de désobéissance civile, les fluctuations du prix de l'or, les limitations des estimations des réserves et des ressources minérales de la Société, la nature spéculative de l'exploration et du développement miniers, le remplacement de ses réserves minérales épuisées, le nombre limité de ses projets, le risque que le projet aurifère de Kiniero n'atteigne jamais le stade de la production (y compris en raison d'un manque de financement), les besoins en capitaux de la Société et l'accès au financement, les modifications de la législation, de la réglementation et des normes comptables auxquelles la Société est soumise, y compris les normes en matière d'environnement, de santé et de sécurité, et l'impact de cette législation, de cette réglementation et de ces normes sur les activités de la Société, les participations et les redevances payables à des tiers, la volatilité des prix et la disponibilité des matières premières, l'instabilité du système financier mondial, les effets d'une forte inflation, tels que l'augmentation des prix des matières premières, les fluctuations des taux de change, le risque de tout litige en cours ou futur contre la Société, les limitations des transactions entre la Société et ses filiales étrangères, la volatilité du cours des actions de la Société, les risques fiscaux, y compris les évolutions de législation fiscale ou les évaluations de la Société, l'obtention et le maintien par la Société des titres de propriété ainsi que des permis et des licences nécessaires pour ses opérations en cours, les changements dans les paramètres des projets et/ou les évaluations économiques à mesure que les plans continuent d'être affinés, le risque que les coûts réels dépassent les coûts estimés, les problèmes techniques géologiques, miniers et d'exploration, l'incapacité de l'usine, de l'équipement ou des processus à fonctionner comme prévu, les accidents, les conflits de travail et autres risques de l'industrie minière, les retards dans l'obtention d'approbations gouvernementales ou de financement, les effets des

crises de santé publique, telles que la pandémie de COVID-19, sur les activités de la Société, les relations de la Société avec ses employés et d'autres parties prenantes, y compris les gouvernements locaux et les communautés dans les pays où elle opère, le risque de toute violation des lois anticorruption applicables, des réglementations sur le contrôle des exportations, des programmes de sanctions économiques et des lois connexes par la Société ou ses fondés de pouvoir, le risque que la Société entre en conflits avec des mineurs artisanaux, la concurrence avec d'autres sociétés minières, la dépendance de la Société à l'égard de contractants tiers et sa dépendance à l'égard de cadres clés et de personnel hautement qualifié, l'accès de la Société à des infrastructures adéquates, les risques associés aux responsabilités potentielles de la Société concernant ses installations de stockage de résidus, les interruptions de la chaîne d'approvisionnement, les dangers et les risques habituellement associés à l'exploration minérale et au développement et à la production aurifère, les problèmes liés à la météo et au climat, le risque de défaillance des systèmes informatiques et les menaces de cybersécurité et le risque que la Société ne soit pas en mesure de s'assurer contre tous les risques potentiels liés à ses activités.

Même si la Société estime que ses anticipations reposent sur des hypothèses raisonnables et qu'elle s'est efforcée d'identifier les facteurs importants pouvant entraîner des actions, événements ou résultats réels nettement différents de ceux décrits dans les informations prospectives, d'autres facteurs sont susceptibles d'entraîner des actions, événements ou résultats différents des anticipations, estimations et prévisions. Si ces facteurs susceptibles d'affecter la Société ne sont pas listés de manière complète et exhaustive, ils doivent cependant être analysés avec soin. Rien ne garantit que ces informations prospectives se révéleront exactes, dans la mesure où les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces informations.

La Société ne s'engage aucunement à mettre à jour les informations prospectives si les circonstances ou les estimations, hypothèses ou opinions de la Direction venaient à changer, sauf si la loi l'exige. Nous recommandons aux lecteurs de ne pas se fier indûment aux informations prospectives. Les informations prospectives contenues dans le présent communiqué sont présentées dans le but d'aider les

investisseurs à appréhender les performances et les résultats financiers et opérationnels attendus de la Société aux dates indiquées et pour les périodes se terminant à ces dates, en accord avec ses plans et objectifs, et peuvent ne pas être appropriées à d'autres fins.

Pour de plus amples informations sur les facteurs de risque susceptibles de faire en sorte que les résultats diffèrent sensiblement des déclarations prospectives, consultez également la section « Risk Factors » (facteurs de risque) de la notice annuelle de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, disponible sous le profil de la société sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) ou sur le site internet de la Société à l'adresse [www.robexgold.com](http://www.robexgold.com). Toutes les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont expressément qualifiées par cette mise en garde.

*La Bourse de croissance TSX et son Prestataire de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.*

---

<sup>1</sup> Voir le communiqué de presse du 22 décembre 2023.

Les photos jointes au présent communiqué sont disponibles aux adresses suivantes :

<https://www.globenewswire.com/NewsRoom/AttachmentNg/a9af5ba2-8faf-47f4-9a03-aef13998b29b>

<https://www.globenewswire.com/NewsRoom/AttachmentNg/f8222743-83c7-4d48-a1d5-c427411fbce9>

<https://www.globenewswire.com/NewsRoom/AttachmentNg/f2841f92-5837-4119-9fb9-672daae669b8>

<https://www.globenewswire.com/NewsRoom/AttachmentNg/deed518d-b77c-42fc-be5c-8aafabe2d884>

<https://www.globenewswire.com/NewsRoom/AttachmentNg/3496410d-aa79-4a46-8a77-24b5396c3772>